

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

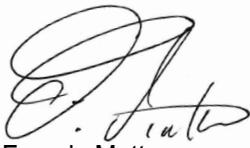
AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, le demandeur, Monsieur Claude Laroche a déposé une demande pour la propriété située au 1003 route Laurier, lot 3 591 246 dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 9.1, cette demande vise à permettre l'implantation d'une thermopompe en cours avant, dérogation à l'article 7.2.31 afin de permettre qu'il y est une marge nulle entre la remise et la résidence au lieu de 2,0 mètres, corriger l'implantation de la résidence avec une marge avant à 5.54 mètres au lieu de 12.0 mètres.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 3 juin 2025, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au Pavillon de service, au 115 rue Gauthier, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Dérogation mineure pour la correction de la thermopompe, de la remise et de la marge avant de la résidence.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce quinzième jour du mois de mai en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le quinzième jour de mai 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième jour du mois de mai en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier